

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2008 à 20 h 30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la délibération 14

Sous la présidence de Monsieur Pierre EYNARD, Maire

Présents : MM, CHASTEL, SOULIGOUX, PIROUX, MOULHADE,

MM GIRARD, LHOMENEDE, MISSONNIER, PHILIS, TIXIER

Mmes BAYLOT, CLAUZIER LAMAT, VARENNES

Absents : M RAYMOND

Secrétaire de Séance : Christelle BAYLOT

MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOULHADE qui propose de créer un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe pour Monsieur BARTHOMEUF Daniel promu à compter du 1^{er} avril 2008.

Approuvé à l'unanimité

DGE 2008

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHASTEL qui donne le détail des prévisions des travaux dans le cadre de la DGE 2008.

Chemin des Grandes pour 36 500 euros HT

Voie communale n° 10 à Simpal pour 17 400 euros HT

Chemin de la Pirailles voie communale n° 26 pour 15 000 euros HT

Trottoirs le long de la RN 102 pour 40 800 euros HT

Le montant total de ces dossiers à inscrire au niveau de la DGE s'élève donc à 110 000 euros HT.

Adopté à l'unanimité

ECHANGE RUE DU CEROUX

Monsieur le Maire décrit la transaction. La surface échangée concerne 270 m² laissés par la famille TIXIER et 113 m² récupérés devant leur habitation. Toutes les servitudes publiques sont incluses.

Monsieur TIXIER René ne prend pas part à la délibération. Pour 13 voix.

LOCATION PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOULHADE qui précise que la location porte sur un terrain attenant à la propriété POURCHON, le montant de la location est de 20 euros par an

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION REGLEMENT DU SPANC - APPROBATION -

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHASTEL qui donne lecture d'un courrier du syndicat des eaux. En résumé il s'agit d'une régularisation de textes officiels, les modifications portent sur les articles 6 et 8 du règlement.

Adopté à l'unanimité

APPROBATION CHARGES TRANSFEREES - CCB

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOULHADE qui propose de prendre une délibération concernant la réhabilitation de l'abattoir de Brioude. Le montant des travaux de restructuration s'élève à 1 926 666 euros. Il y a lieu de modifier le montant des charges transférées pour la commune de Brioude.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SALAT qui explique que le Centre de Gestion va effectuer un appel d'offres concernant les contrats d'assurance du personnel. Ce contrat permet de garantir le remboursement des dépenses en cas de maladie, AT...

Adopté à l'unanimité

CESSIONS REGULARISATIONS A TITRE GRATUIT A LA COMMUNE

Monsieur le Maire précise que cette régularisation porte sur les parcelles 1142 et 1144 dans le secteur des Crozes suite au décès de Monsieur OLIVAIN.

Adopté à l'unanimité

ACHAT DE MATERIEL EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PIROUX qui propose d'acheter une scie sauteuse, une agrafeuse et des isoairs.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

Mr le Maire propose d'aborder différents sujets

Une lettre de la Préfecture prévoit d'interdire la circulation des engins agricoles, des piétons, des cyclistes sur la déviation de Brioude.

Suite au changement d'énergie à l'église, une nouvelle convention doit être établie et signée avec la paroisse pour couvrir le remboursement des dépenses d'électricité. Le montant est fixé à 110 euros par an.

France télécom a adressé une lettre en réponse concernant l'ADSL. A simple le secteur peut être connecté, en revanche pour Le Bruguerolles et Le Monteil, la zone n'est pas couverte. Une solution reste possible via satellite.

L'assemblée générale de l'école de musique a eu lieu, elle compte pour 2007-2008 : 23 adhérents contre 20 l'année précédente.

Le 9^{ème} rallye de Lyon/Charbonnière sera de passage à Vieille Brioude le long de la vallée de l'allier le 5 avril prochain.

Mr MOULHADE signale un candélabre tombé et une caravane stockée le long de la RN 102.

Mr PIROUX précise la conformité de l'aire de jeux, en revanche des réclamations ont été formulées concernant la terre qui colle en cas de pluie. Des copeaux de bois seront mis pour pallier au problème.

Mr SOULIGOUX signale qu'un mur de soutènement menace de s'écrouler en partie sur la route qui va jusqu'au Chazelet. Un devis sera demandé à un maçon.

Il ajoute qu'une projection cinéma aura lieu le vendredi 22 février à 20 h 30.

Mr GIRARD signale une lampe qui clignote au panorama.

Mr PHILIS signale une lampe grillée chemin des Pirailles

Mme VARENNE transmet une demande concernant l'absence de panneau indiquant le Monteil. Réponse, tous les villages n'ont pas été commandés, il y aura une deuxième commande.

Mme LAMAT signale des voitures à enlever au Panorama.

Mr TIXIER demande ce qu'il devient du chemin derrière « l'abattoir ». Réponse l'envoi d'une lettre recommandée avec AR a été transmise

Mr MISSONNIER précise que la taxe de redevance des ordures ménagères devrait se limiter à 3% cette année.

Mr CHASTEL signale une lampe grillée chemin de Montchalot. Il ajoute que l'ouverture des plis concernant le marché du silo à boues a eu lieu, il est infructueux les deux propositions s'élèvent respectivement à 230 000 euros et 250 000 euros alors que le plafond prédéfini était de 180 000 euros.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 40.